



HAL
open science

Un métier improbable? être potier de terre à Aix à la fin du Moyen Âge

Henri Amouric

► **To cite this version:**

Henri Amouric. Un métier improbable? être potier de terre à Aix à la fin du Moyen Âge. Provence Historique, 1999, Fascicule 195-196, pp.21-32. halshs-01833344

HAL Id: halshs-01833344

<https://shs.hal.science/halshs-01833344>

Submitted on 9 Jul 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UN METIER IMPROBABLE ? ETRE POTIER DE TERRE A AIX, A LA FIN DU MOYEN ÂGE

Autant que nous le sachions, et cela à quelque époque que ce soit, Aix n'apparaît pas comme un centre majeur de fabrication céramique, ni même comme un lieu de production tout court, et les indices archéologiques d'une telle activité sont pour le moins ténus. Ceux-ci se résument en fait à la découverte d'un artifice de cuisson – une pernette – de la fin du Moyen Âge ou du début de l'époque moderne, dans les fouilles des aires du chapitre, et à la mise au jour de deux ateliers récents – fin du XVIII^e et première moitié du XIX^e siècle – dans le secteur de la rue Irma Moreau.

Ceci ne signifie point que la céramique soit absente des fouilles aixoises, elle y abonde comme de coutume, mais le vaisselier qu'elle représente, lequel reste à étudier globalement, n'a pas de caractère autochtone évident et se compose pour l'essentiel de produits importés, régionaux ou étrangers.

Sur ces témoignages de la vie matérielle, les sources écrites, Noël Coulet l'a dit bien avant nous, sont tout aussi peu prolixes, qu'il s'agisse de production ou de consommation. Elles n'apportent pas d'indice d'une fabrication de vaisselle de terre à Aix-en-Provence avant le XV^e siècle et les identifications de provenance qu'elles énoncent, en contexte d'utilisation, sont peu nombreuses et parfois énigmatiques. En effet, si l'on considère qu'il n'y a pas d'atelier aixois avant la fin du Moyen Âge, il faut admettre que la terraille d'usage quotidien venait de l'extérieur, mais la pauvreté des sources écrites complique ici singulièrement la détermination de cet ailleurs. Il n'est pas interdit de penser, par exemple,

qu'une partie de la céramique, transportée par des olliers ou des commerçants, mentionnée ou enregistrée dans les comptes des péages de Pertuis et d'Orgon¹ à la fin du XIII^e siècle et au début du XIV^e siècle était destinée au marché aixois, mais rien ne le prouve. D'autant que l'on ne connaît pas, dans le cas d'Orgon, l'origine des artisans qui circulent, même si l'on peut penser à des sites de production sans doute déjà importants à l'époque, comme Apt ou Bédoin. La question devait d'ailleurs être considérée comme secondaire, puisque le tarif d'un péage d'Aix au XIV^e siècle ne dit rien des ouvrages de terre et que le seul compte conservé, pour 1348-1349², mentionne en tout et pour tout une seule entrée d'écuelles dont, qui plus est, la nature, bois ou céramique, n'est pas même établie. La coexistence des deux matériaux ne fait cependant aucun doute, au vu des tarifs et comptes contemporains d'autres lieux, et – sur ce point le témoignage des fouilles est massif – la vaisselle de terre est très présente. L'étude archéologique montre bien que la plupart des vases culinaires viennent sans surprise de l'Uzège et, secondairement, des ateliers du Var actuel, en particulier d'Ollières, mais une bonne part de la céramique commune n'allant pas au feu reste sans attribution d'origine, dans l'attente d'études plus poussées et d'analyses de laboratoire. C'est comme toujours dans les lots d'importation lointaine que nous avons le plus de certitudes, avec, entre autres, une bonne représentation des productions luxueuses espagnoles et italiennes et plus exceptionnellement maghrébines et byzantines, mais aussi des produits des ateliers marseillais³. Les sources écrites, en particulier les inventaires mobiliers contemporains des objets mis au jour, parlent, elles, surtout d'énigmatiques céramiques de « Bougie » dont nous avons présenté le dossier provisoire ailleurs⁴.

1. A.D. Bouches-du-Rhône, B1477, compte de Pertuis pour 1299; B 1431, compte de Pertuis pour 1308-1309; B 2032, compte d'Orgon pour 1358-1359.

2. *Ibidem*, B 1152; B 1595, compte d'Aix pour 1348-1349.

3. Une fouille de sauvetage effectuée en 1990 dans l'enceinte du lycée Mignet a permis de recueillir le matériel d'un dépôt des dames de Notre-Dame de Nazareth; Cf. C. RICHARTÉ, L. VALLAURI, D. FOY, « Un noble vaisselier aixois au début du XIV^e siècle », à paraître, dans *Mélanges Gagnières*. Quoique marqué par la noblesse de ses origines il est assez représentatif des diverses sources d'approvisionnement aixoises à la fin du XIII^e et début du XIV^e siècle : les importations représentent 30,6 % de l'ensemble, les productions régionales 69,4 %; l'Uzège compte à elle seule pour 78,9 % de l'approvisionnement régional, Ollières 7,7 %, le groupe avignonnais, 8,6 %, les ateliers de Marseille Sainte-Barbe 4,8 %; l'Espagne (Catalogne, Malaga et Valence confondus) se taille la part du lion avec 95,8 % des importations lointaines, suivie de loin par l'Italie avec seulement 3,7 % et l'on doit noter aussi la présence d'une poussière de produits orientaux.

4. H. AMOURIC, « Les importations de céramiques dite de Bejaïa (Bougie) en Provence et Ligurie (XII^e-XVI^e siècles). Le témoignage énigmatique des textes », dans *A Cerâmica Medieval no Mediterraneo Occidental*, Lisboa, 16-22 nov. 1987, Mertola, 1991, p. 333-337.

Le tableau de la situation locale à la fin du Moyen Âge apparaît donc comme inachevé et confus, mais l'on peut néanmoins avancer que, selon toute apparence, le marché aixois bien alimenté par des sources extérieures, était sans nul doute suffisant. Il le fallait bien d'ailleurs puisque le terroir, comme tant d'autres en basse Provence, n'offre que des argiles calcaires peu aptes à la confection des vaisselles allant au feu qui constituent pendant longtemps le gros de l'équipement céramique des ménages.

A Aix, cependant, tout ceci change au plus tard à la fin du Moyen Âge, à la faveur d'une évolution générale, la diversification du mobilier céramique, qui correspond apparemment à une élévation du niveau de vie, et plus encore dans le cas d'espèce de l'intervention de la communauté, relayée par la suite par l'initiative privée.

UNE POLITIQUE D'ACCUEIL ?

Nous avons déjà évoqué les prémices de cette « politique » dans les pages mêmes de cette revue en 1992 et la progression de nos connaissances n'a pas modifié notre appréciation de façon significative, mais, au contraire, l'a confortée.

La convention du 15 novembre 1448⁵, passée par la communauté en faveur d'Antoine Gausi, plus rarement nommé Gauso ou Galvi, lui est certes favorable, mais ne lui crée pas le « pont d'or » que l'on consent parfois à des artisans plus recherchés. Au terme de cet accord, il est convenu que Gausi s'engage à résider à Aix et à y exercer son art pendant deux ans : *stare et residere in dicta civitate aquensis ad tempus et pro tempore duorum annorum... et eidem universitate servire in arte sua olerie et suam artem ibidem continue exercere (...)*. En échange de quoi, la ville lui assure un logement, dont le loyer, 8 florins annuels, qui n'est pas symbolique, reste à la charge de l'artisan. Ce dernier obtient néanmoins deux avantages, limités mais véritables, dans l'avance qui lui est faite par la communauté de trois quintaux et soixante livres d'alquifoux⁶, un sulfure de plomb « en pierre », matière première coûteuse mais indispensable à la confection des glaçures céramiques, et dans la réfection de la toiture de son four. Ces dispositions sont complétées en

5. H. AMOURIC, « Le seigneur, la communauté et le potier (L'industrie céramique en Provence à la fin du Moyen-Age) », dans *Provence historique*, fascicule 167-168, 1992, p.331-342. A.D. Bouches-du-Rhône, Aix, 308 E 235, 15 novembre 1448.

6. *Ibidem*, 15 nov 1449 : *Tria quintalia et sexaginta libras plumbi petri que et quas redere et restituere promisit dictus gausi figulus* ; 17 mars 1452, remboursement de 5 florins du prix de ce plomb par A. Gausi au trésorier de la ville.

1451⁷, par l'octroi d'une boutique *in platea fori*, que tenaient alors les hoirs de Jean de Vitriaco, dont il doit certes acquitter l'accapte de 13 florins et le montant des réparations effectuées par les précédents tenanciers, mais dont la jouissance postérieure est seulement grevée d'un cens annuel symbolique d'un florin en faveur de la ville, payable à la Saint-Michel. La contrepartie de cette bonne manière est désormais l'engagement de résidence et d'exercice continu du potier à Aix, lesquels semblent avoir été effectifs pendant une trentaine d'années au moins. La genèse de cette installation n'en reste pas moins mystérieuse. Gausi est actif à Apt, dont il vient, dans les années précédentes, comme en témoignent abondamment les notaires du lieu, mais à l'inverse de presque tous les autres potiers aptésiens du moment, attirés par une politique déterminée de cette ville qui souhaitait relancer son économie sinistrée, sa famille n'est pas immigrée de fraîche date, mais héritière de la tradition du siècle précédent⁸. Mais le lien avec Aix est peut-être plus étroit qu'on ne pourrait imaginer de prime abord, si l'on prend en compte une obscure procuration générale de 1442, qu'Antoine Gausi, olier, dit d'Apt, passe en faveur de son oncle et de son père, à l'occasion de laquelle on apprend que ce dernier, Jean Gausi, est dit laboureur d'Aix. L'itinéraire personnel de notre céramiste nous est d'ailleurs assez bien connu, puisque nous savons quand, et avec qui, il a fait son apprentissage, entre 1429 et 1431. L'intérêt de cette information paraît encore plus grand à l'examen quand l'on sait que son maître, Pierre Olivarii, passé après 1425 de Bédoin à Apt, était en fait piémontais⁹. C'est là, le premier indice d'un contact possible de l'artisanat provençal avec le savoir-faire italien, mais, il faut bien le dire, avec celui d'une région dont l'originalité, si elle existe, reste à démontrer, faute d'études approfondies. D'autre part, le fait que la communauté, en 1451, assure la couverture d'un four qui semble lui appartenir en dépit d'une formule ambiguë, ne plaide-t-il pas en faveur de la préexistence d'une activité de ce type, peut-être déjà

7. *Ibidem*, et autre copie dans, 308 E 238, 17 janvier 1451 : *Item ordinarunt quod figulus habeat apothecam platee quam tenet heres Johannis de Vitriaco pro utilitate rei publice, satisfacto illi precio accapiti et reparationis seu constructionis illius; committens dominis assessori et sindicis aut duobus ex ipsis, ut constat in libro dicti consilii f° XVII... – ... super dictam apothecam sitam in platea fori contigua domui Girardi Nassi mercerius et quibusdem botigonis sive tabulis... A. Gausi promet ainsi : *suam continue residenciam et moram continuam in dicta civitate aquensis facere et non alibi et suam artem in eadem exercere...* ; 16 février 1451, sur une feuille volante, estimation des améliorations apportées à la boutique par les hoirs de Vitriaco à 9 florins, 5 gros et demi; quittance de versement de cette somme à Antoine Gausi le 24 mars 1451 ; 28 oct. 1451, lauzime de la boutique en faveur du même.*

8. H. AMOURIC, « Les textes prêchent dans le désert. Bédoin-Apt, XIV^e-XVI^e siècles », dans *1500 ans de céramique en Vaucluse*, catalogue de l'exposition, La-Tour-d'Aigues, 1996, p. 63-70.

9. A.D.Vaucluse, 3 E 4 /145, 2 décembre 1429. A.D. Bouches-du-Rhône, Aix, 308 E 351, 17 nov. 1442.

prise en charge par la communauté ? Il faudrait accepter l'idée non prouvée – mais que valent les arguments *a silentio* dans ce cas ? – d'une activité de production marginale. Ce qui est établi, en tout état de cause, c'est l'intérêt que la communauté portait à cette installation qu'elle favorisa, une fois de plus, rappelons-le, *pro utilitate rei publice*. Elle se satisfait apparemment de cette situation pendant de longues années et nous n'avons nulle trace de contestation au sujet de l'exercice d'Antoine Gausi, potier communal de fait, dont le travail n'a pas laissé de traces reconnues à ce jour, ni dans les sources écrites, ni dans les archives du sol. Il est pourtant présent dans les actes de notaire de l'époque, parfois comme témoin¹⁰, mais surtout comme acteur. Il prend tout d'abord deux employés, presque simultanément, en 1450¹¹, sans que nous ayons la preuve du caractère artisanal de leur travail. Par la suite, curieusement, aucun des témoignages qui le concernent, ne parle de son métier. On le voit acheter ou vendre des animaux de bât en 1451, 1466 et 1472¹², ester en justice en 1452, marier sa fille en 1472¹³, créancier ou débiteur pour des raisons diverses, ou aux côtés de son épouse Martone à l'occasion d'un compromis sur l'héritage de son oncle en 1467¹⁴. Ses possessions matérielles ne nous sont pas mieux connues. Hors la boutique concédée sur la place du marché, il acquiert semble-t-il en 1465, d'André Garini, une terre de 60 éminées de semence à Puyricard, sous la directe de Pierre et Jacques de Cabannes, seigneurs du lieu. Il y fait construire une bastide qu'il baille en facherie en 1468, avant de s'en séparer pour la somme médiocre de 150 florins en 1472¹⁵. Il possède aussi

10. A. Gausi témoin : A.D. Bouches-du-Rhône, Aix, 309 E 235, 26 janvier 1463 ; 309 E 234, f°385 v°, 21 oct 1462 ; 308 E 644, 24 oct 1463. Dans ce dernier cas, il est témoin d'un acte passé par un collègue aptésien, le potier Antoine Ayssaqui.

11. *Ibidem*, 309 E 123, le 6 nov 1450 Stephanus Thomasii de Pourrières est engagé pour un an, au salaire de 20 florins 1/2. *Ibidem*, le 18 nov. 1450, Jean tacilis de « cathuricis », diocèse d'Embrun recevra lui, pour un service courant jusqu'à la Saint-Michel suivante, 17 florins et demi. Dans les deux cas, la nature des tâches à effectuer n'est pas précisée : *omnibus suis negociis rusticis et urbanis...*, *opera sua quecumque rustica et urbana...*

12. *Ibidem*, 306 E 226, 16 avril 1451. *Ibidem*, 309 E 237, f° 310 v°, 27 mai 1466. *Ibidem*, 308 E 568, f°246, 7 nov. 1472.

13. *Ibidem*, 306 E 280, 7 déc 1452. *Fideiussio* pour Jean Jacomin d'Apt dans un conflit l'opposant à Antoine Gausi au sujet d'un verger au terroir d'Apt. *Ibidem*, 309 E 299, f°305v°, assignation de 100 florins de dot à sa fille Briande qui épouse Pierre Motari, peaussier de « Userna » au diocèse de Turin.

14. *Ibidem*, 307 E 66, 6 nov. 1467.

15. *Ibidem*, 307 E 62, feuille annexée au registre, 23 juillet 1465, lauzime de cette acquisition ; *ibidem*, 308 E 565, f°341, 16 nov 1470, reconnaissance de dette envers A. Gausi, ollier d'Aix, découlant d'une facherie de cette bastide. *Ibidem*, 308 E 568, f°21v°, 13 avril 1472, cession de la bastide : *loco vulgariter dicto alas pausas sive acort effessa territorii castri de Podio Ricardo*, pour 150 florins de 13 francs à M^r Raymundus Episcopi, secrétaire royal d'Aix. Contrat de cette facherie : 308 E 562, f° 414, 16 février 1468, cancellation du 16 novembre 1470.

16. *Ibidem*, 308 E 566, f°359v°, 7 déc. 1471, cession d'une vigne d'une carterée et demie sise à « Gromanbagas » aux teinturiers Jean et Pierre Silvi, pour 17 florins.

au moins un vigna, terroir d'Aix, qu'il cède en 1471¹⁶ et une partie de verger dans Aix, sis *in carterio fontetis* qu'il acquiert avec d'autres en 1470, de juifs aixois¹⁷. Sans doute sa maison se trouvait-elle dans cette zone, puisqu'en 1461, l'on sait qu'il réside en *la carriera desos juataria* et qu'en 1482, dans les comptes du couvent de Sainte-Claire est enregistré le lauzime d'une vente par lui faite à Delphine Estemenessa, d'une maison et verger qui sont *de retro sciti in carriera de fontetis*¹⁸. Est-ce dans cette maison que se trouvait son atelier qui n'est jamais évoqué ? on peut en douter au vu de sa situation *intra muros*, mais on ne peut l'exclure complètement.

Nous l'avons dit, le « service » d'Antoine Gausi dut être jugé satisfaisant, puisqu'il ne donna apparemment jamais lieu à débat, cependant, en un cas au moins, sa pratique ne semble pas avoir été conforme aux accords passés avec la communauté. En 1464, en effet, il arrente pour un an et 10 florins à un ceinturier d'Aix la boutique à lui concédée par la ville au titre de l'utilité publique, laquelle semble avoir été ici un peu perdue de vue, même si, en droit, Gausi jouissait sans restriction de la propriété utile du local¹⁹. Cet accroc au contrat n'eut pas de conséquence et c'est seulement en 1477 que ce *botigon* retourne à la ville, non sans qu'au passage, Antoine Gausi ne perçoive une indemnité rondelette se montant à 80 florins, lui assurant un bénéfice conséquent au regard de sa mise de fond initiale²⁰.

Nous ignorons si Antoine Gausi était le seul à exercer l'art de potier à Aix dans les années 1450-1470, rien ne le prouve pour l'heure ni ne l'infirmes, mais ce qui est établi en revanche, même de manière détournée, c'est que la sollicitude des édiles aixois ne se limitait pas à sa personne.

PRESENCE ITALIENNE

Dès 1474, en effet, c'est un potier italien, comme l'indique son nom, *Petrus de Pisa*, issu d'un des centres majeurs de la production céramique italienne, qui semble en avoir profité. A l'occasion de l'établissement pour cinq ans d'une société à mi-fruit entre lui et Antoine Giraud, pour tenir boutique *de olis scutellis pitalphis et aliis quibuscumque ad artem olarie spectantibus*, une clause prévoit la jouissance partagée de quatre quintaux de plomb accordés au titre de subvention par la ville : *quod de quatuor quintalibus plumbi que ipse magister Petrus habuit ab universitate aquen-*

17. *Ibidem*, 308 E 442, f°670 v°, 28 février 1470.

18. A.D. Bouches-du-Rhône, B 1619, f°4v°, 1461. A.D. Bouches-du-Rhône, Aix, 307 E 180, f°25v°, 7 février 1482.

19. *Ibidem*, 308 E 559, f°75v°, 14 juin 1464.

20. *Ibidem*, 308 E 573, f°152v°, 16 mai 1477 et Archives communales Aix, AA2, f°137.

21. A.D. Bouches-du-Rhône, Aix, 306 E 323 bis, 26 sept. 1474.

*sis pro substentatione (...)*²¹. L'on devine donc en l'absence de la délibération correspondante, malheureusement perdue, une situation analogue à celle d'Antoine Gausi. Une même politique d'accueil a été pratiquée, au prix d'un engagement modéré de la communauté, soucieuse, on peut l'imaginer, d'avoir sous la main de quoi assurer le nécessaire, ou bien, autre possibilité, d'attirer en ses murs un artisan peut-être très qualifié, au regard de son origine géographique. L'énumération des objets cités dans l'acte de société est d'ailleurs révélatrice des mutations en cours dans le vaisselier provençal ; on y trouve les « marmites », c'est-à-dire les vases allant au feu, au sens large, mais aussi les écuelles, pichets et autres qui sont en train de devenir les formes dominantes et dont on sait quel rôle ont joué les modèles et artisans italiens dans leur diffusion.

En dépit d'une importante lacune dans notre documentation postérieure, faute peut-être uniquement de dépouillements plus approfondis, nous avons le sentiment que cette situation a perduré au tournant des XV^e et XVI^e siècles, essentiellement au profit d'artisans italiens, ce que le contexte général, à Avignon, Manosque et ailleurs en Provence nous incline à penser.

L'étape suivante dans notre parcours chronologique est, de fait, marquée par l'entrée en scène d'un personnage central dans l'histoire de la céramique provençale de l'époque, Andreas Nico²², artisan pisano-ligure aux multiples talents, doué du don d'ubiquité, lequel, en fondant ce que nous considérons comme « l'école de Manosque », devient le père de la céramique moderne en Provence. Ses rapports avec la communauté d'Aix, cependant, comme ceux avec la communauté de Manosque ne diffèrent guère des conditions prévalant précédemment. C'est toutefois au double titre de fontainier et de potier que Nico conclut un contrat décennal avec la ville²³. Il lui faut à la fois assurer la surveillance et l'entretien des fontaines et tenir boutique ouverte de son art. Comme auparavant, l'engagement des édiles

22. H. AMOURIC, M. PICON, L. VALLAURI, « Manosque et les ateliers de Moyenne Durance », dans H. AMOURIC, V. ABEL, dir. *Un goût d'Italie : céramiques et céramistes italiens en Provence du Moyen Âge au XX^e siècle*, catalogue de l'exposition, Aubagne, 1993, p. 56-59.

H. AMOURIC, L. VALLAURI, « Tous les chemins mènent à Manosque » dans *Terres de Durance, céramiques de l'Antiquité aux temps modernes*, catalogue d'exposition, Musées de Digne et de Gap, 1995, p. 96-98.

H. AMOURIC, M. PICON, L. VALLAURI, « Manosque à la fin du Moyen Âge et au début du XVI^e siècle : la dialectique des sources écrites, des données de terrain et de laboratoire » dans *Actes du V^e Colloque international sur la céramique médiévale en Méditerranée occidentale* (Rabat, 1991), Rabat, 1995, p. 385-389.

H. AMOURIC, A. HORRY, J.-L. VAYSETTES, « Le renouvellement des XV^e-XVI^e siècles en France méditerranéenne : les lieux, les hommes et les produits », dans *Actes du VI^e congrès sur la céramique en Méditerranée, Aix-en-Provence, 13-18 novembre 1995*, Aix-en-Provence, 1997, p. 529-538.

23. A.D. Bouches-du-Rhône, Aix, 309 E 402, f^o147, 24 oct 1505.

reste prudent ; 40 florins lui sont octroyés au titre des trois premières années de sa charge et 12 florins annuels par la suite. En échange de quoi Nico est censé faire résidence à Aix, tout comme il s’y était déjà engagé à Manosque, et veiller à la bonne marche des fontaines. Il va de soi qu’il ne respecta pas la première de ces deux conditions, et nous savons par de nombreux actes de la pratique manosquine, mais aussi avignonnaise, qu’il continua à mener de front ses nombreuses activités, en déléguant fréquemment ses charges à des maîtres souvent formés par lui ou son compatriote Pierre de Meriado. Que le titre de fontainier lui soit attribué dans cette convention n’en reste pas moins étrange, sauf à imaginer qu’il découle de sa capacité, avérée, à confectionner les conduits de terre cuite, les borneaux, nécessaire à l’établissement des canalisations. Ce n’est pas tout à fait impossible quand l’on sait que ce sont des objets apparemment difficiles à réaliser et que ce savoir-faire est relativement rare, ce qui explique que l’on aille parfois le chercher fort loin. Ce n’est pourtant pas son activité de contrôleur des fontaines qui le distingue des autres artisans céramistes. En tant que tel, il eut, à n’en pas douter, un atelier à Aix dès la signature de la convention, et il est effectivement à Aix dès le printemps 1506. Il est ainsi prévu en 1506, puis en 1507, que Christophe Chaycii et Michel Achini, deux de ses apprentis, travailleront aussi bien à Manosque qu’à Aix²⁴. En novembre 1506 et en mars 1507, Nico est qualifié d’*habitor* d’Aix²⁵. La localisation de son atelier est incertaine, il est peut-être dès l’origine, comme en 1512, situé apparemment *intra muros*, confrontant les remparts, une rue publique et la tour de Johannes Marinhana, bénéficiaire de Saint-Sauveur²⁶. Il est même tout à fait possible qu’il occupe aussi une autre tour de l’enceinte, acquise en 1511 pour 29 florins de Guillaume Aymaris, laboureur, avec le consentement de la ville²⁷.

Un arrentement plus récent passé par Madeleine, la veuve de Nico, en 1525, précise un autre élément de confront de l’atelier, le cimetière Saint-Sauveur : *videlicet quamdam domum cum apotheca eiusdem domus olerie scitam infra civitatem aquensis confrontatam cum meniis dicte civitatis et cum stabullo magnifici et spectabilis viri domini Sancte Margarine et cum curte domini Johannis de Marinhana et cum cimiterio ecclesie Sancti Salvatoris, camino in medio et cum aliis*²⁸. Quoique considéré comme aixois, il se partage de fait

24. A.D. Alpes-de-Haute-Provence, 2 E 4025, f°200v°, 7 mai 1506 ; 2 E 3965, f°369, 2 janvier 1507.

25. *Ibidem*, f° 465v°, 3 mars 1507, et A.D. Bouches-du-Rhône, Aix, 308 E 869, f°131, 9 nov. 1506.

26. A.D. Alpes-de-Haute-Provence, 2 E 3972, f° 196v°, 5 oct. 1512.

27. A.D. Bouches-du-Rhône, Aix, 307 E 1053, f°131, 7 oct. 1511 : *quamdam turrim sitam in dicta civitate aquensis confrontatam cum curte dicti Niquis emptoris versus solis occasivus cum casali Petri Blanqui versus solis ortum cum exitu vicinali cum meniys dicte civitatis et cum alijs*.

28. A.D. Alpes-de-Haute-Provence, 2 E 3984, f°196, 24 janvier 1525.

entre les deux villes, où il possède des ateliers dont il délègue l'exploitation à d'autres maîtres, changement partiel de statut dont la titulature des actes le concernant rend d'ailleurs compte, puisqu'à partir de 1511, il est le plus souvent qualifié de *figulus et mercator*²⁹ et il apparaît tout autant impliqué dans le négoce des animaux de bât et de trait que dans la fabrication de la céramique. De la structure, de l'équipement et de la production de cet atelier, nous savons, au total, bien peu de choses. Il y a bien une *domus olarie*, un four qui doit être reconstruit en 1525, un puits que l'on doit curer et un petit apprentis *taulissonum parvum*, sous lequel on « détrite » la terre, c'est-à-dire la prépare en l'écrasant, sans que nous sachions par quel moyen. L'outillage est un peu mieux connu et plus intéressant. Il comprend, en 1512³⁰, un moulin à vernis dont la gisante affectait la forme d'une auge, et dont la désignation est la transposition directe du vocabulaire technique italien contemporain : *una pilla et massinello pro molendo vernissium*. L'atelier compte deux tours ordinaires, nommés comme de coutume, roue – *duabus rotis ad operandum scutellas* –, que l'on peut supposer être des tours à pied, puisqu'un troisième est dit à bâton, technique non attestée jusque là dans nos régions – *una alia rota dicta ad baston* –. S'y ajoutent des petits baquets cerclés de fer, pour recevoir le vernis moulu et la terre blanche, c'est-à-dire l'engobe, deux *feragons* de fer pour mettre le bois dans le foyer et une *vedette* de fer pour défourner l'ouvrage cuit. L'on sait également que l'on emploie pour la cuisson des bois et broussailles – *lignis et romanilhe* –.

Tout ceci paraît bien laconique, mais nous savons par ailleurs qu'Andreas Nico maîtrisait bien l'art des couleurs, qu'il enseigna à Avignon, et qu'il était capable de faire de la faïence, comme en témoigne, entre autre, une commande d'ogives et carreaux azurs pour les carmes de Manosque. Mais ce sont là des commandes exceptionnelles et il est plus raisonnable de penser que sa production aixoise fut dévolue aux céramiques engobées vernissées, décorées en vert de cuivre, brun de manganèse et jaune de fer, qui caractérisent les fabrications dites du Val de Durance à cette époque. Le rapport de cet artisanat semble aussi bien modeste, si l'on se réfère au montant des annuités de la rente qu'en tire Nico puis sa veuve, à peine 33 florins 4 gros par an en 1512, plus quelques avantages en nature et seulement 24 florins par an en 1525. De son vivant Nico fit travailler en alternance quelques uns de ses apprentis, aussi bien à Aix qu'à Manosque, mais sur la fin de sa vie, il préféra donner à bail ses divers ateliers; celui d'Aix fut ainsi loué en 1512 à Nicolas Marini,

29. A.D. Bouches-du-Rhône, Aix, par ex., 308 E 930, f°55,70,109,110v°, 29 mai, 6 et 27 juin 1511; 308 E 931, f°13v°, 23v°, 29v°, 432, 26,28,29 nov 1511, 14 av 1512.

30. A.D. Alpes-de-Haute-Provence, 2 E 3972, f°196v°, 9 oct. 1512.

31. A. Nico est encore témoin d'un acte à Aix en 1516, A.D. Bouches-du-Rhône, Aix, 309 E 751, f°476, 27 mai 1516.

32. A.D. Bouches-du-Rhône, Aix, 308 E 925, f°222v°, 30 juillet 1513.

Malini ou Melini, formé à Manosque, et nommé son procureur en 1513³¹. Après le décès de son mari probablement en 1517³², Madeleine Nico poursuit l'ensemble de ses activités, mais il faut attendre 1525 pour disposer d'un arrentement, en faveur, cette fois, de Stephanus Aucherii ou Auterii, italien originaire de Saint-Dalmas au diocèse de Nice, lié aussi au groupe des italo-manosquins. Entre ces deux rentiers, il y eut encore au moins Antoine Franco, formé à Manosque, présent à Aix en 1513³³ et sans doute à bien d'autres reprises et qui fut à Aix l'employeur de Aucherii auquel il devait, si l'on en croit ce dernier, une partie de son salaire³⁴.

Sans avoir joué un rôle aussi notable que Andreas Nico, Nicolas Marini tient sa place à Aix, au moins entre 1513 et 1545. Rentier de Nico dans un premier temps, il s'installe à Aix³⁵, puis semble s'émanciper en 1515. A cette date, il reçoit en effet en accapte de la ville un emplacement pour construire un atelier et un four, dont les confronts sont voisins de ceux de l'atelier de Nico, sans qu'il y ait apparemment eu de confusion puisque ce dernier est arrenté par la suite³⁶. Il y a donc, selon toute vraisemblance, deux ateliers dans la même zone à partir de 1516. Nous possédons quelques renseignements épars sur son activité professionnelle, qui en montre divers aspects. Il eut des apprentis, comme en 1517, Christophe Trivierii *in arte figularie sive olerie scudelerie aliaque ex dicta arte dependentia (...)*³⁷. Il est associé à un campanier, pour la fonte de la cloche de l'Observance, en 1524, sans doute pour la confection du moule³⁸, ce qui nécessitait peut-être des connaissances techniques particulières. En 1531, nous savons aussi qu'il a fourni les *canons* de terre d'une fontaine de Lambesc³⁹. Comme dans bien des cas d'artisans, la réalité du travail quotidien nous échappe cependant, faute de documents, comme de découvertes archéologiques. Quelques actes de sa pra-

33. A.D. Alpes-de-Haute-Provence, 2 E 4042, f°322v°, 13 sept. 1525 constitution de procureur pour recouvrer ses créances.

34. A.D. Bouches-du-Rhône Aix, 308 E 925, f°297v°, A. Franco *figulus* de Manosque est témoin d'un acte passé à Aix pour Nicolas Marini, qui vient de prendre à bail l'atelier de Nico, et Pierre Marini, frère du précédent qui exerce, lui, à Manosque.

35. A.D. Bouches-du-Rhône, Aix 308 E 823, f°35, 21 juillet 1513 témoin d'une quittance; 308 E 925, f°297v°, 29 août 1513, un verrier piémontais reconnaît lui devoir ainsi qu'à son frère la somme de 15 florins; f° 493 v°, 13 nov. 1513, il épouse à Aix Oliva de Gappo.

36. *Ibidem*, 307 E 1054, f°84, 22 oct 1515 *quamdam luegam pro construendo domum seu apothecam et furnum pro operando in arte sua sitam infra dictam civitatem loco dicto prope simeterium Sancti Salvatoris confrontato cum meniis dicte civitatis a duabus partibus cum pas-sagio turris domini Johannis Mariniane beneficiati et aliis...*

37. *Ibidem*, 308 E 960, f°230, 23 déc 1517. Apprentissage néanmoins singulièrement long puisque prévu pour durer dix ans.

38. *Ibidem*, 309 E 792, f°358, 19 nov 1524, association avec Antoine Richoni.

39. *Ibidem*, 309 E 827, 24 juillet 1531.

40. *Ibidem*, 308 E 925, f°493v°, 13 nov 1513, témoin. 309 E 426, f°760, location d'une maison dotale sise dans le bourg Saint-Sauveur, près des remparts *in carreria portalis fustigatorum*

tique privée, location, témoignage, imposition, ou même testament révèlent, au mieux, la modestie d'un statut social⁴⁰.

Pourtant, en ce début de XVI^e siècle, nous devinons au fil des mentions que le métier de potier était sans doute mieux représenté qu'il n'y paraît et qu'il y eut certainement à Aix des artisans, résidents temporaires, en nombre non négligeable. L'on trouve ainsi la trace de Thomas David, d'Apt, en 1516, Jean Laydet en 1517 et Vincent Prioris en 1523 et il y a tout lieu de penser que la collecte n'est pas achevée⁴¹, mais ce sont toujours des artisans passés par l'« école de Manosque » qui tiennent le haut du pavé. Une petite évolution est peut-être perceptible dans le deuxième quart du XVI^e siècle, qui voit l'avènement d'une nouvelle génération d'artisans formés à Manosque ou dans des ateliers fondés par des manosquins. Ceux-ci exercent à Rians, Aubagne, Pertuis, le Puy-Sainte-Réparate, Eyguières, Sisteron, Forcalquier etc., et ils sont à un moment ou un autre présents à Aix, ou en relation commerciale avec la capitale provençale. Parmi ceux-ci on compte Stephanus Arnulphi, dit de Sisteron, et Laurent Borelli, probablement italien, faiseur d'écuelles de Fréjus, autre grand centre émergent de l'époque, ayant œuvré à Manosque dans les années précédentes. Associés, ils prennent à rente pour un an, en 1527, un atelier sis, apparemment, dans la zone où se trouvaient les ateliers Nico et Marini au vu de l'énoncé des confrants qui sont imprécis – les remparts, le portail de Notre-Dame-de-Consolation (porte Notre-Dame ?), et le cimetière Saint-Sauveur⁴². Il n'est pas possible de déterminer avec certitude s'il s'agit d'un des deux ateliers déjà connus, mais ceux-ci sont normalement arrentés ou tenus distinctement à cette date, rappelons-le, par Stephanus Aucherii et Nicolas Marini et ce ne devrait donc pas être le cas. Il pourrait s'agir d'un troisième atelier, ce qui signifierait la constitution d'un petit îlot artisanal dans la zone du cimetière Saint-Sauveur.

A cet atelier, loué pour un an 25 florins, sont attachés une maison, où résident les bailleurs qui s'y réservent une pièce, le droit d'usage d'un puits, l'usage d'une place pour préparer la terre devant la tour que possèdent les bailleurs et qui était autrefois à Simon de Tribuciis, conseiller du Roi. Une partie de l'outillage est également donnée à bail à cette occasion – 20 planches de séchage, deux tours, deux cribles, un tamis et un *ayssadon* – ainsi qu'une paillasse garnie. Laurent Borelli accomplit son office pendant au moins l'année de son bail, puisque nous le voyons céder une fournée d'écuelles, plats

sive beate marie de consolatione; 308 E 960, f°390, 22 mars 1518, testament. Archives communales Aix, CC157, cotisation générale des habitants pour la peste de 1545, f°41v°, « La carriere del portal de nostre Dame, Me Nicholau Mellin Scudellier 4 sous ».

41. A.D. Bouches-du-Rhône, Aix, 308 E 935, f°260, 29 janvier 1516; 308 E 960, f°230v°, 23 déc 1517, témoin, Jean Laydet; 306 E 578, f°301v°, 7 oct. 1523, témoin, Vincent Prioris.

42. *Ibidem*, 309 E 815, f°152, 9 déc 1527.

43. *Ibidem*, 307 E 431, f°173v°, 5 mai 1528.

et autres à Anthoneta Borgonha, épouse du marchand Gilet Banquet, à raison d'un florin la grosse⁴³. Ce genre de convention, commun déjà au siècle précédent, ne doit pas masquer le fait nouveau qui est la timide entrée en scène de petits investisseurs dans le circuit de la production. Cet atelier appartient, en effet, à un apothicaire et son épouse, et non, comme les autres, à des artisans. Il en va de même au Puy-Sainte-Réparate et dans d'autres localités provençales, où les marchands interviennent aussi en amont, pour des profits au demeurant médiocres, même si les artisans continuent à contrôler l'essentiel. De ce point de vue, Aix n'est d'ailleurs pas le meilleur observatoire, tout simplement parce que la branche céramique n'est pas une affaire aixoise, sauf de façon marginale, et que le marché pouvait offrir le nécessaire aussi bien que le superflu, dut-on aller le quérir au loin. Ce qui est vrai pour les produits d'importations italiens et espagnols, au vu des réalités archéologiques, l'est aussi, si l'on en croit les textes, pour des ouvrages plus rustiques, mais particuliers, comme les borneaux que l'on va prendre à Aubagne ou à Manosque et pour les vaisselles communes, dont Apt semble avoir été un fournisseur régulier tout au long de la période évoquée⁴⁴.

CONCLUSION

In fine, il n'est pas inintéressant, à notre sens, d'avoir montré l'existence, dans un contexte urbain aussi dénué de tradition des arts du feu que le fut Aix, d'un petit groupe de structures artisanales *intra-muros*, dont l'exploitation décrit la nouvelle donne économique des XV-XVI^e siècles, dans le secteur de la production céramique. Cet exemple est en effet révélateur à plus d'un titre, d'abord d'une politique d'accueil et de soutien pérenne, caractéristique des communautés provençales, toujours soucieuses de disposer du plus large éventail possible de services, dans le respect des règles d'un marché au demeurant assez libre. Ensuite, l'exemple aixois résume les deux mutations majeures de l'industrie céramique en basse Provence, la renaissance d'Apt au XV^e siècle et la prise de contrôle de cette branche d'activité par les Italiens principalement issus du groupe Manosque à l'aube des temps modernes.

Henri AMOURIC

44. Archives communales Aix, BB 35, f°64, 21 février 1537. La ville solde 37 cannes de « canons de tere » à Bruno Catani d'Aubagne. A.D. Bouches-du-Rhône, Aix, 309 E 817, f°107, 7 sept. 1528. Les augustins d'Aix donnent prix-fait des canons nécessaires pour la fontaine proche de leur couvent à Ruffin de Guinono de Manosque.